

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Emmanuelle Durand**  
Vice-Présidente

## COMMUNIQUE DE PRESSE du 13 janvier 2021

### MENSONGE ET DENI : NOUVELLES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ? L'AGACEMENT DU MINISTRE NE CONVAINC PAS LES PRATICIENS HOSPITALIERS EN COLERE



**24 heures après le début de la grève des praticiens hospitaliers (PH), la question de la discrimination entre les praticiens hospitaliers fait partie du débat au Parlement.**

Le SNPHARE remercie le député Pascal Brindeau de son intervention pour notre cause – qui est la cause de l'hôpital public et de ceux qui y sont ou y seront soignés.

**Quand un député interroge sur la discrimination, le Ministre ne répond pas sur la discrimination.**

**Il continue son travail de sape devant la Représentation Nationale**, ses mensonges (ce ne sont pas les syndicats majoritaires qui ont signé, il le sait), ses exemples hors de propos (celui d'un praticien nommé après le Ségur : celui-ci profite de la mesure Ma Santé 2022 que nous appelions de nos vœux, celui d'un praticien qui n'existe pas : à 37 ans de carrière, on a au moins 65 ans et en général 67), et élude le cas de la très grande majorité des praticiens, qui n'ont pas eu de hausse de leur salaire (zéro euro !), mais seulement la hausse d'une prime très médiocre et qu'il vide de son sens.

Applaudis, salués puis humiliés, les PH continuent de tenir l'hôpital, ils participent une nouvelle fois à l'effort national en faisant la promotion de la vaccination et en vaccinant, ils sont en grève mais assignés : ils savent prendre leurs responsabilités. Les soutiens à l'égalité entre les PH sont plus nombreux chaque jour.

**Les PH attendent que le ministre prenne ses responsabilités : corriger rapidement l'erreur qui s'est glissée dans le Ségur. Dans le cas contraire, une journée d'action est prévue le 18 janvier.**

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Emmanuelle Durand**  
Vice-Présidente

## Annexe : la question du député et la réponse du Ministre

### Pascal Brindeau, député :

Monsieur le Ministre, une partie de la réussite [de la stratégie vaccinale de la France] repose aujourd'hui sur les personnels hospitaliers, infirmiers, infirmières, praticiens hospitaliers qui sont en première ligne depuis le début de la pandémie, auxquels nous rendions hommage chaque soir à 20 heures en les applaudissant. Ces personnels aujourd'hui, pour beaucoup d'entre eux, sont épuisés, sont inquiets d'une possible recrudescence d'hospitalisations.

Mais, depuis hier, **les praticiens hospitaliers** sont en grève. Alors bien sûr dans leur grande responsabilité, en grève administrative, et la continuité du service hospitalier ne sera pas remise en question, mais ils veulent marquer leur incompréhension, leur lassitude et leur colère face aux annonces qui avaient été faites dans le cadre du Ségur de la Santé de pouvoir marquer la juste reconnaissance de leur mission, de leur engagement à faire tenir l'hôpital public dans les conditions que nous savons, et **ne comprennent pas, et nous ne comprenons pas non plus, pourquoi en matière de revalorisation de l'évolution de leur carrière, une discrimination très claire est faite entre les nouveaux praticiens hospitaliers, ceux qui intègrent l'hôpital après novembre et qui voient une revalorisation importante, et les plus anciens, ceux qui ont fait tenir l'hôpital, et qui seront pénalisés de 4 années d'avancement. Nous aimerions des éclaircissements sur ceci. (Applaudissements)**

### Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé :

Monsieur le Député Brindeau, merci de souligner à votre tour l'engagement sans faille des soignants dans la période et depuis plus de onze mois dans notre pays, mais par-delà même, au quotidien, dans nos hôpitaux, dans notre pays, et dans leurs cabinets selon leur mode d'exercice, c'est une vocation qu'il faut saluer.

Monsieur le Député, il y a une inexactitude dans la fin de votre intervention, si je puis me permettre, quand vous dites que des médecins sont pénalisés par le Ségur : le Ségur de la Santé ne fait que des gagnants, aucun perdant. Personne ne perd quoi que ce soit, tout le monde gagne. Vous pouvez faire « non » de la tête, Monsieur Brindeau, c'est factuel, et les syndicats minoritaires qui n'ont pas signé l'accord majoritaire il y a quelques mois et qui ont appelé à manifester et à faire grève – c'est leur liberté, c'est leur droit – le reconnaissent eux-mêmes. Il n'y a pas de perdant.



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs élargi

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier »  
Membre adhérent de l'intersyndicale « Action Praticiens Hôpital », APH  
Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS



ACTION  
PRATICIENS  
HÔPITAL



**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Emmanuelle Durand**  
Vice-Présidente

Monsieur le Député, il y a d'abord le volet financier : 8 milliards d'euros par an investis pour revaloriser les carrières à l'hôpital, près d'un demi-milliard pour les praticiens hospitaliers. Chacun est libre de juger que ça ne suffit pas, mais c'est une augmentation, à travers l'indemnité d'exercice du service public exclusif, qui permet de revaloriser les praticiens hospitaliers qui sont au service du public au sein de l'hôpital public. Je vous donne deux exemples Monsieur Brindeau pour qu'on sache de quoi on parle : un praticien hospitalier qui est nommé depuis le Ségur – on a supprimé les trois premiers échelons de la grille de PH – est augmenté de 1318 euros bruts par mois (*il répète*). Je vais vous donner l'exemple d'un praticien hospitalier qui lui a été nommé bien avant le Ségur, puisque lui a été nommé il y a 37 ans, et qui a donc 37 ans d'ancienneté, il est augmenté de 1723 euros bruts par mois (*il répète*), je ne crois pas qu'ils puissent dire qu'ils sont perdants. Néanmoins, vous avez raison de le souligner, il y a des syndicats qui considèrent, et encore une fois je ne le critique pas, que des praticiens qui sont en milieu de carrière ont, eux, une augmentation d'environ 300 à 500 euros bruts par mois, selon leur année d'ancienneté, ça reste une augmentation, ils ont le droit de considérer que ça reste insuffisant, encore une fois je souligne l'effort de la Nation votée par le parlement en faveur des praticiens hospitaliers.

Et ce n'est qu'un volet, la revalorisation elle est aussi structurelle, avec des changements de règles de gouvernance, et restaurer du poids médical dans le fonctionnement de l'hôpital.

Dr Anne Geffroy-Wernet  
Centre Hospitalier de Perpignan  
Service d'anesthésie-réanimation  
20 avenue du Languedoc  
66046 Perpignan Cedex 9  
Tél : 04 68 61 77 44  
Tél portable : 06 63 83 46 70  
[anne.wernet@snphare.fr](mailto:anne.wernet@snphare.fr)

<http://www.snphare.fr>

Dr Emmanuelle Durand  
CHU Reims, Hôpital Robert Debré  
Service d'anesthésie-réanimation  
Rue du Général Koenig  
51090 Reims Cedex  
Tél : 03 10 73 61 28  
Tél portable : 06 60 55 10 65  
[emmanuelle.durand@snphare.fr](mailto:emmanuelle.durand@snphare.fr)